Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied

Publics visés :

Entreprises privées, Collectivités, EPIC(*) et EPA()** :

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propreactivité.
- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Toute personne ayant à prévoir et à commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.
Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

Pré-requis : Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans

Objectifs :

- Connaitre les modalités de réalisation des vérifications réglementaires de mises et de remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.
 Au sens de la R408 :
 - Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation.
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage).
- Connaitre les règles d'utilisation de l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Contenu :

- Les enjeux de la prévention et les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses, communiquer et rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Etablir le compte-rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours en présentiel ou 1 jour si Module « Monter Démonter utiliser et vérifier échafaudage de pied » a été validé

Nota : Dans le cas où la formation « Vérifier les échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours.

Effectif d'une session : 3 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Dates : A définir.

Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.